

STUDIE VAN DEN
Notaris Delvigne, te Tongeren.



VAN HUIS EN TUIN, TE FALL-MHEER.

Op maendag 5 november 1860, om 9 uren 's morgens, ter rekvisitie en herberge van sieur CHRISTIAEN VANDENBERGH en zyne huisvrouw CHRISTINA BEMELMANS, te Fall-Mheer, kort by de kerk, Zal de notaris DELVIGNE, residerende te Tongeren, openbaerlyk verkoopen :

Een goed en wel gelegen huis met aenhang en tuin, groot te zamen 8 aren 70 centiaeren, te Fall-Mheer by de kerk, reinende de straat, de weduwe Aerts, de weduwe Theunissen en de heer notaris Van Ormelingen.

Zich te begeven by voornoemde notaris DELVIGNE, om kennis der voorwaarden te nemen.

AVIS.

La vente ordinaire de bois taillis au château de Hamal, aura lieu le 15 novembre 1860, à 9 heures du matin. L'on commencera au bosquet, près le château.

VENTE DE BOIS TAILLIS, AU CHATEAU DE HAMAL.

Mardi 13 novembre 1860, à 9 heures du matin, à la requête de monsieur le baron DE SENZEILLE DE HAMAL, Le notaire DELVIGNE de Tongres vendra publiquement sur les lieux :

Environ une 100^e de portions de beau bois taillis, croissant dans le jardin du château et dans le bois dit noir vivier.

On commencera par le jardin, près le château.

A crédit sous caution.

VERKOOP VAN CANADAS, KERSE EN NOTE BOOMEN, TE VECHMAEL.

Woensdag 14 november 1860, om 9 uren 's morgens, ten verzoeken van mevrouw weduwe DELVIGNE-PAULISSEN, van Vechmael,

Zullen de notarissen DELVIGNE van Tongeren en van Oreye, aen de meestbiedende ter plaetse verkoopen :

Omtrent 100 schoone en dikke canadas boomen, 4 kerse en 4 dikke note boomen, wassende in hare weiden omtrent de winning te Vechmael.

Het vervoer dezer boomen is zeer gemakkellyk.

Op krediet mits bekende borg.

AVIS.

La vente ordinaire de bois taillis, au château de Neerrepn, aura lieu le 26 novembre 1860, à 9 heures du matin.

VENTE CONSIDÉRABLE D'ARBRES CHÊNES, FRÊNES, ORMES, HÊTRES, PLATANES ET CANADAS, dans le PARC DU CHATEAU DE BETHO, PRÈS TONGRES.

Mardi 27 novembre 1860, à 9 heures du matin, à la requête de monsieur le sénateur baron DE WOLMONT DE HAMBRENGE,

Le notaire DELVIGNE de Tongres vendra publiquement et sur les lieux :

120 marchés de très-gros arbres, chênes, frênes, ormes, hêtres, platanes et canadas, croissant dans le parc du château de Betho, près Tongres.

Tous ces arbres sont d'une très-forte élévation et d'un transport des plus facile.

A crédit moyennant caution connue.

A LOUER

POUR LE 15 MARS 1861.

Un beau Corps de Ferme

avec environ 40 hectares de terres, prairies et prés, situé à Heurne-Saint-Pierre, commune de Vechmael, près Tongres.

S'adresser au propriétaire M. ROBERT DE BELLEFROID, à Heurne-St-Pierre susdit, les dimanche et mardi.

A LOUER

POUR LE 15 MARS 1861.

un fort beau et bon MOULIN à FARINE, parfaitement monté, fort coup d'eau, avec environ 8 hectares de terres, prairies et prés, situé à Wonck sur le Geer, près de Visé.

S'adresser soit au propriétaire M. JANS-FONTAINE, à Oleye, près de Warename, soit au notaire DELVIGNE, à Tongres.

ETUDE DU NOTAIRE

Van Ormelingen, à Tongres.

VENTE DE TAILLIS.

M. le comte DE RENESSE-BREIDBACH, sénateur, fera vendre par le notaire VAN ORMELINGEN de Tongres, sur les lieux :

Vendredi 9 novembre 1860, à 9 heures du matin, une très grande quantité de portions de taillis coupé, à 's Heeren-Elderen, au bois dit duivelsbosch.

Vendredi 16 novembre, à 9 heures du matin : Une très grande quantité de portions de taillis coupé, dans le bois dit brullebosch, à Hern-St-Ilbert. A long crédit.

NOUVELLES

Pépinières de la Pêcherie,

PRÈS LA STATION DU CHEMIN DE FER,

A DIEPENBEEK.

Arbres fruitiers, 50 hectares d'arbres et plants forestiers; tous les arbres verts, résineux, arbres, arbrisseaux, buissons d'agrément, etc.

Envoi d'échantillons; expédition par chemin de fer.

Guillaume GOVAERTS, directeur.

Véritable Elixir Tonique Anti-Glaireux

ou

DOCTEUR GUILLIÉ, PRÉPARÉ PAR PAUL GAGE, PHARMACIEN,

rue de Grenelle-Saint-Germain, 13, Paris.

M. PAUL GAGE a acheté, en 1832, la propriété de L'ÉLIXIR ANTI-GLAIREUX du DOCTEUR GUILLIÉ, par acte passé devant M^e Cottenet, notaire à Paris, et enregistré. Ce n'est pas un remède secret, et la vente en est autorisée par divers arrêtés des cours impériales et de la cour de cassation.

L'ÉLIXIR DE GUILLIÉ, préparé par PAUL GAGE, offre à la thérapeutique l'un des médicaments les plus efficaces, les plus utiles et les plus économiques que l'on connaisse, comme purgatif et en même temps comme dépuratif.

Il est surtout utile aux médecins de campagne, aux pères de familles éloignés des secours médicaux et aux ecclésiastiques qui se donnent pour mission de visiter les pauvres malades et de secourir les indigents.

Il est également utile à la classe ouvrière à laquelle il épargne des frais considérables de médicaments.

Une expérience de plus de quarante années a démontré jusqu'à l'évidence que L'ÉLIXIR DE GUILLIÉ, préparé par PAUL GAGE, était d'une efficacité incontestable contre les fièvres des pays marécageux, les dysenteries, le choléra morbus, la fièvre jaune et les maladies épidémiques, contre les affections gouteuses et rhumatismales, contre les catharres de la vessie; dans les maladies des femmes et des enfants, dans les maladies du foie et de l'estomac, dans les affections qui compliquent l'âge critique et la vieillesse, dans les gastralgies, les gastro-entérites, les engorgements glanduleux, les affections herpétiques et hépatiques, les engorgements pulmonaires, les hémorroïdes, etc., etc.

Une brochure explicative, qui est un véritable traité de médecine usuelle et domestique, est délivrée gratis avec chaque bouteille d'Élixir. Elle doit être exigée.

Un arrêté de la Cour impériale de Dijon, du 7 août 1854, a déclaré, sur le rapport des experts-chimistes, MM. Ossian Henry et Chevalier, membres de l'Académie impériale de médecine de Paris, et Lassaigue, professeur de chimie à l'École impériale vétérinaire d'Alfort, désignés par cette Cour pour en faire l'analyse, que L'ÉLIXIR DE GUILLIÉ, préparé par PAUL GAGE, était un perfectionnement de la formule des CODEX FRANÇAIS, n^o 327, que ce médicament, ainsi perfectionné, agissait toujours d'une manière constante et régulière, et que la vente en devait être autorisée.

Cet arrêté a été confirmé par la Cour impériale de Rouen, le 27 novembre 1855, par la Cour impériale de Metz, le 11 février 1857, et ce dernier par la Cour de cassation, le 14 mai 1857. Un arrêté semblable a été rendu par la Cour Suprême de Prusse, à la date du 23 mars 1855.

L'ÉLIXIR DE GUILLIÉ, préparé par PAUL GAGE a été contrefait, et M. GAGE a fait condamner les contrefacteurs à l'amende, aux frais, à des dommages-intérêts considérables, et à la publication, dans les journaux, aux frais des contrefacteurs, du jugement du tribunal de commerce du 17 mars 1856, et des arrêtés de la Cour impériale de Paris, 1^{re} chambre, des 12 janvier 1857 et 22 janvier 1858, qui avaient prononcé ces diverses condamnations.

Un nouveau jugement du tribunal de commerce de Paris, à la date du 31 mai 1858, a condamné les contrefacteurs à deux mille francs de dommages-intérêts au profit de M. PAUL GAGE.

Pour prévenir les suites funestes de la contrefaçon, M. PAUL GAGE a pris le parti de coiffer d'une bande de papier imprimé en rouge, sur fond sablé inimitable, avec sa signature écrite à la main, chacune des bouteilles d'ÉLIXIR DE GUILLIÉ qui sortent de sa pharmacie.

Le public est prié de refuser comme contrefaites, toutes les bouteilles qu'on lui présenterait sans être revêtues de cette marque distinctive, et surtout sans être accompagnées de la brochure.

L'Élixir se vend en bouteilles du prix de 6 fr.; et en demi-bouteilles 3 fr. 50 c.

Pour la vente en gros de L'ÉLIXIR DE GUILLIÉ, préparé par PAUL GAGE, s'adresser chez M. PAUL GAGE, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 13, Paris, et à Bruxelles, chez MM. DURAND et fils, MISSOTTEN et THILLEMANS, RENOU et C^e, VAN KERKHOVEN-DE GHEEST, VAN DEN SCHRIECK, et C^e, et pour la vente en détail, chez MM. SCHOOFFS, pharmacien, 15, rue de la Montagne; RAMLOT, pharmacien, 38, Grande rue des Bouchers.

Dépôt à Tongres, chez M. VRANCKEN, pharmacien, rue de Maestricht.

SMAKELYKE BUIKZUIVERENDE

PILLEN BEREID DOOR CAUVIN,

APOTHEKER-SCHIEKUNDIGE DER HOOGERE SCHOOL VAN PARYS,

op de Place de l'Arc-de-Triomphe, n^o 10, te Parys.

(CODEX n^o 534).



Deze Pillen zyn verterend, versterkend en zuiverend; door hunne werkdadigheid en door het gemakkellyk gebruik, zyn zy het best bijkzuiverend medicament om de verstopping te bevochten, de kwade rochten en de scherpeid des bloeds te vernietigen en om de ontoegankelijkheid in de lever- en nieren te bevochten. Samen gesteld met plantachtige zelfstandigheden, geven zy sterkte aan de rug-waarden, zuiveren zy de ingewanden zonder de maag te vermoeien noch eenig orgaan te verzwakken.

Deze Pillen verzeiken noch l'effeged, noch byzondere drank; onder dit opzigt zyn zy het gemakkellykste en werkdadigste der zuiverende remediën; ook worden zy met goeden uitslag voorgeschreven in de scherpe en ingewotelde ziekten, mazziechten, verslymningen, kortborstigheden, tallingen, keelpynen, darten, hoofdpyn, koude klieven, enz. De verdienste dezer Pillen kan in deze korte woorden opgesomd worden: de gezondheid herstellen of onderhouden. Prys der doos: 2 franken, met uitlegging in vyf talen.

ALGEMEEN DEPOT VOOR GANSCH BELGIE:

Te Brussel, by M. SCHOOFFS, apotheker, 15, Bergstraat; te Tongeren, by M. VRANCKEN, apotheker, in de Maestricht-straat. Nota. — De heeren apothekers en droguisten zullen deze Pillen aen denzelfden prys bekomen als by M. CAUVIN, met zich te wenden tot M. SCHOOFFS.

Boekhandel van M.-F. COLLEE.

Groote-Markt, n^o 20.

HANDBOEK VOOR LYDENDEN

OF GENEZING ZONDER GENEESHEER,

door J.-M.-L. VANDENBOSCH,

Rector der kapel van Offelken, onder Tongeren;

1 boekdeel, 4^{de} en merkelyk vermeerderde uitgaef van 510 bladzyden, 1859. Prys, 1 fr. 50 c.

Dit handboek kan door niemand die zelf op zyne gezondheid wil passen, gemist worden. Ieder vindt daar op de klaarste wys alle soorten van goede geneesmiddelen voor alle ziekten en kwalen, en die door iedereen gemakkellyk kunnen ten nutte gesteld worden.

HUISHOUDING EN LANDBOUW

OF RAEDGEVINGEN EN VOORSCHRIFTEN

vooral dienstig voor

HUISHOUDERS EN LANDBOUWERS,

DOOR DENZELVEN;

1 boekdeel, 2^{de} en merkelyk vermeerderde uitgaef van 558 bladzyden, 1860.

Dit boekwerk is door denzelfden schryver van het voorgaende aen den dag gebragt. Buiten allerlei zeer nuttige voorschriften van huishoudkunde, vindt men al wat den praktisschen landbouw aengaet, in dit werk is beschreven: zaeijen, planten, bloemkweek, enz.

In dit werk vindt men ook de nieuwste en beste middelen voor het opbrengen van allerlei huiselyke dieren, nevens eene groote hoeveelheid geneesmiddelen en voorschriften zeer nuttig tot het genezen der kwalen en plagen van paerden, koeyen, schapen, varkens, enz.